

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 28 avril 2010 de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz et M. Mathias Buschbeck, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «Ne touchez pas aux cartes journalières des CFF des communes!»

Rapport de M. Simon Brandt.

Préambule

La commission des finances s'est réunie sur cet objet le 27 mars 2012, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la précision et la qualité de son travail.

Rappel de la résolution

Considérant:

- l'annonce faite par l'Union des transports publics d'infliger à partir du 12 décembre 2010 des mesures particulières pour l'utilisation des cartes journalières des CFF (Chemins de fer fédéraux) mises à disposition par les communes en faveur de leur population;
- que ces mesures comportent une hausse des tarifs de 15% mais surtout une restriction de l'horaire, à savoir depuis 9 h, au prétexte que les cartes journalières communales entrent en concurrence avec les cartes journalières CFF, sensiblement plus chères;
- que, si ces restrictions devaient être maintenues, l'objectif visé par cette offre de découvrir et d'utiliser les transports publics serait ruiné et freinerait les occasions d'évasion pour toute une population modeste, en particulier les familles;
- subséquemment, la volonté politique claire du Conseil municipal en faveur de la promotion du transport ferroviaire, traduite par la dotation d'une ligne budgétaire annuelle depuis 2003 donnant les moyens de renouveler les abonnements généraux et de disposer actuellement de 60 cartes journalières;
- que cette offre, via les communes de Suisse pour leurs habitant-e-s, est un véritable succès populaire qui n'est plus à démontrer,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à s'associer avec l'Association des communes genevoises et les représentants des villes et communes de

Suisse, afin de défendre le maintien de cette offre auprès de la direction générale des CFF et des autorités compétentes.

Séance du 27 mars 2012

Audition de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz et de M. Mathias Buschbeck, motionnaires

M. Buschbeck rappelle que les cartes journalières ont été le premier sujet dont les Verts se sont emparés en 2003. Il explique qu'ils ont déposé une motion, puis d'autres, pour augmenter le nombre de cartes de 20 à 60, parce qu'il n'y en avait jamais suffisamment pour répondre à la demande. Il précise que cela rapporte un petit revenu pour la Ville tout en faisant la promotion des transports publics auprès des gens qui prennent occasionnellement le train. Il relève que l'administration n'a jamais été très active dans ce sens et rappelle que, lorsqu'on leur disait que ces cartes n'étaient pas vendues, il y avait en fait un employé de la caisse municipale qui prétendait cela et qui gardait l'argent pour lui.

Il remarque que ces cartes ont donc toujours été en nombre insuffisant et qu'un amendement a été déposé (et accepté) dans le cadre du budget 2011 pour passer à 100 cartes journalières, mais que les CFF ont malheureusement changé leurs conditions générales le 12 décembre 2010, en limitant le nombre de cartes des communes en fonction du nombre d'habitants (50 cartes pour les communes de plus de 100 000 habitants) tout en reconnaissant les droits acquis. Il observe que la Ville a donc pu conserver ses 60 cartes, mais pas en augmenter le nombre à 100. Il ajoute que, contrairement à Genève, les autres villes suisses ont été bien moins lentes vis-à-vis de cette mesure et qu'elles avaient donc un bien plus grand nombre de cartes journalières au moment de la décision des CFF. Il explique que cette résolution a pour but de demander aux communes de se mettre ensemble pour défendre cette prestation et demander aux CFF de revenir sur cette disposition.

M^{me} Perler-Isaaz ajoute que la Ville de Genève a donc raté la possibilité d'augmenter le nombre de ses cartes journalières à quelques jours près. Elle précise que l'Union des transports publics s'est battue en mars 2010 contre la limitation du nombre de cartes et de l'horaire d'utilisation de celles-ci et qu'elle a obtenu un retour en arrière sur le second point. Elle ajoute que le Conseil fédéral a été interpellé et qu'il est un peu à côté dans sa réponse quand il explique que c'est l'Union des transports publics qui décide de la tarification. Elle considère que c'est un argument spéacieux.

Elle explique que cette résolution demande au Conseil administratif de continuer à s'associer avec les villes suisses pour défendre ces cartes journalières afin de défendre le quota actuel et de libérer si possible le nombre de cartes journalières des communes. Elle ajoute que les CFF verraient d'un bon œil que les

cartes communales disparaissent, car ils ont leurs propres cartes journalières qui coûtent beaucoup plus cher.

Un commissaire rappelle que l'on a parlé de cette problématique dans le cadre du budget 2012 et demande si cela a un lien ou non. Il se demande si ce n'est pas superfétatoire, car il se souvient mal.

M^{me} Perler-Isaaz répond que les cartes journalières sont inscrites au budget en tant que charges et en tant que revenus. Elle précise que c'est de cela dont il a été question dans le cadre de la discussion budgétaire et que les Verts demandent chaque année une statistique des ventes avec un ratio.

Le président demande quelle est la finalité de ces cartes journalières et s'il n'y aurait pas d'autres types de prestations que l'on pourrait soutenir, voire inventer.

M^{me} Perler-Isaaz répond que cela va de soi, mais qu'ici la finalité est de maintenir et de développer cette prestation. Elle rappelle que traverser la Suisse en train coûte approximativement 100 francs et qu'une famille avec des revenus moyens ne peut pas se le permettre. Elle ajoute que, grâce à ces cartes journalières, on peut faire ce trajet pour 35 francs.

M. Buschbeck précise encore que cette prestation ne coûte rien à la Ville et que l'opération est financièrement neutre, voire même légèrement bénéficiaire, puisque les cartes sont revendues plus cher qu'elles ne sont achetées.

Une commissaire constate que ces cartes n'ont aucune restriction et qu'elles peuvent être utilisées par n'importe qui. Elle pourrait envisager cette mesure dans un cadre social, mais elle ne voit pas pourquoi la Ville financerait cette prestation pour des personnes avec un revenu moyen. Elle se demande aussi si ces cartes sont attribuées sur demande ou non.

M^{me} Perler-Isaaz répond que, avec 189 000 habitants à Genève, il ne serait pas opportun de créer un poste de travail pour cibler à qui on accorde cette prestation. Elle explique que, pour en bénéficier, il faut pouvoir démontrer que l'on est habitant de la commune et que les cartes sont limitées à quatre par ménage. La raison d'être de ces cartes est de faire découvrir le train à des personnes qui n'utilisent pas les transports publics. Elle ajoute que la personne qui a des moyens achètera un billet ou un abonnement.

Un commissaire souhaiterait savoir à qui profitent ces cartes, car l'argument de la découverte du train le laisse songeur. Il aimerait avoir une petite analyse des utilisateurs et demande sur la base de quel document l'appartenance à la commune est définie pour éviter que des clandestins en bénéficient. Il se pose aussi la question des éventuels abus, tout en étant favorable à une augmentation de l'offre.

M^{me} Perler-Isaaz répond qu'il n'est plus possible d'augmenter le nombre de cartes en raison des conditions générales des CFF. Elle ajoute qu'il y a diverses

manières de prouver sa domiciliation dans la commune (carte d'identité, carte de vote, facture, etc.) et précise que l'on voit sur le site internet le nombre de cartes disponibles, dans un calendrier. Limiter l'accès à ces cartes compliquera les choses, elle rappelle qu'au départ c'était l'Association transports et environnement qui gérait ces cartes pour toute la Suisse, avant que les CFF décident que ce serait aux communes de gérer cette prestation en achetant des carnets. Elle conclut en rappelant que c'est quatre cartes au maximum par jour, que l'Arcade municipale prend le nom des gens et que les cartes sont très utilisées. Elle estime que l'Arcade municipale remarquerait si le même nom revenait sans cesse. Elle rappelle que c'est une opération neutre au niveau du budget.

Discussion et vote

Après une brève discussion, la commission approuve la résolution R-132 à l'unanimité des membres présents, soit 14 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 2 UDC).